

Orientation au lieu d'examen "couperet"!

Le modèle fribourgeois (Suisse) fait école

Le Luxembourg est le dernier pays de l'Union Européenne à exiger des élèves du primaire de se soumettre à un examen d'admission réglant, par sélection, le passage du primaire au secondaire.

L'AKTIOUN HUMAN SCHOUL a cherché en Europe un modèle qui pouvait correspondre à la situation de bilinguisme et de petit territoire qui est la sienne. Elle l'a trouvé en Suisse où dans la partie francophone du canton de Fribourg l'examen d'admission a été remplacé par toute une infrastructure allant de la 5e jusqu'à la 8e classe. Celle-ci est basée essentiellement sur une orientation concertée entre maîtres, parents et élèves. En plus, l'examen d'admission n'a pas été aboli définitivement, mais il perd son rôle de "couperet".

L'AKTIOUN HUMAN SCHOUL présente ici les grandes lignes de cette nouvelle procédure de passage du primaire au cycle d'orientation (CO) qui lui semble être applicable grosso modo à la situation luxembourgeoise. L'accent y est mis sur la communication entre l'école et la famille pour le bien de l'enfant. La concertation et la discussion doivent amener les responsables à orienter et à conseiller le jeune pendant les quatre années qui sont, dans nos sociétés, décisives pour la formation des jeunes.

Au cours des années 80 la Direction de l'Instruction Publique et des Affaires Culturelles du Canton de Fribourg s'est posé sérieusement la question de savoir comment remédier à la situation de malaise concernant l'examen de passage du primaire au CO après la 6e année du primaire.

La Direction a mis en place un groupe paritaire qui était chargé d'étudier le passage du degré primaire au CO. Ce groupe remit en 1990 un rapport avec les mesures à prendre en vue d'assurer le passage des élèves du degré primaire au CO. L'analyse de la situation devait atteindre l'objectif suivant: orienter l'enfant vers la section où il tirerait le meilleur profit de l'école.

Ce groupe paritaire était composé d'un inspecteur des écoles du CO du canton, d'un directeur d'une école du CO (proposé par la conférence des directeurs), de deux inspecteurs du primaire (proposés par leur conférence), de deux maîtres du secondaire (proposés

par l'organisation des professeurs) et de deux maîtres du primaire (proposés par l'organisation des maîtres du primaire).

La cause profonde du malaise

Ce groupe avait pour mission de rechercher la cause du malaise entourant le passage du primaire au CO. Beaucoup de maîtres et de parents concevaient l'orientation scolaire comme quelque chose qui se décide de façon ponctuelle et définitive, limitée à la réussite d'un examen. De là le préjugé d'un examen fondé uniquement sur la sélection. L'examen provoque un état de tension dont les effets sont néfastes pour les élèves et pour l'école. Cet état de tension est provoqué par les pressions des adultes sur les enfants, des parents sur les maîtres, par le fait que l'entrée dans une section est fréquemment considérée comme définitive, par la hiérarchisation des sections en termes de valeur.

Dans son rapport le groupe de travail estima en 1990 qu'il était impératif de rétablir un climat de sérénité et de confiance dans les relations entre les partenaires concernés par le passage primaire - cycle d'orientation. L'idée chez de nombreux maîtres et parents d'une orientation scolaire se limitant à la seule "réussite" de l'examen de passage doit être changée. Le groupe estima prioritaire d'informer les parents et de sensibiliser les maîtres primaires et secondaires à la

nécessité d'une orientation continue allant de la 5e à la fin de la 8e année d'études.

Principales critiques de l'examen

L'examen d'évaluation engendre le stress. Tout en relevant qu'on ne supprime jamais totalement l'appréhension des enfants devant une épreuve, le groupe propose qu'à l'avenir l'examen d'évaluation se déroule dans les classes primaires et qu'il soit conduit par un maître du CO en présence du titulaire. Cette manière de procéder comporte l'avantage de diminuer l'appréhension des élèves qui se trouvent ainsi dans leur environnement familial et celui de leur permettre de disposer de tout leur matériel et des ouvrages de référence. L'examen ne doit pas dépasser 120 minutes étalées sur toute une matinée.

Le groupe reconnaît que la forme stéréotypée de l'examen (chaque année les mêmes contenus, les mêmes types d'épreuves et de questionnement) suscite un bachotage stérile. Cette pratique perturbe notablement l'enseignement. C'est pourquoi le contenu de l'examen doit être élargi à l'ensemble des branches du programme et les formes d'interrogation doivent varier d'année en année. Le groupe est aussi d'avis que les deux tiers de l'examen devraient porter sur les acquis fondamentaux du programme primaire et le dernier tiers ferait plus spécifiquement appel aux aptitudes. Il ne s'agirait pas d'un test psychotechnique mais d'exercices faisant plus particulièrement appel au raisonnement, à l'imagination, à l'utilisation de stratégies, à l'invention etc.

Cette proposition offre les avantages suivants:

- mieux adapter l'examen à l'esprit dans lequel l'enseignement primaire est dispensé
- empêcher certains parents de mettre injustement en cause le travail des maîtres en cas "d'échec" de leur enfant
- limiter les possibilités de bachotage.

La nouvelle procédure

La partie francophone du canton de Fribourg en Suisse a décidé en 1990, sur la base du rapport du groupe de travail paritaire, de remplacer le système qui réglait les modalités de passage des élèves de l'école primaire au Cycle d'orientation et qui reposait essentiellement sur les notes primaires et le résultat de l'examen d'évaluation.

La nouvelle procédure de passage au CO tient maintenant compte d'un nombre élevé de critères:

1. Avis des parents;
2. Avis du maître primaire;
3. Notes primaires;
4. Résultats obtenus à l'examen.

Ces critères ne sont pas cumulatifs mais doivent être entièrement ou partiellement - selon les cas - concordants.

Il s'agit d'une procédure de passage nouvelle, même si un examen est maintenu.

L'information: celle-ci est primordiale. Elle doit commencer dès la 5e primaire, toucher les enseignants, les parents et les élèves, concerner les modalités de passage et le fonctionnement du CO.

Les contacts: l'information doit susciter des contacts nombreux entre parents, école et enfants. Dès la 5e primaire, les parents et le maître analysent la situation scolaire de l'enfant: ses connaissances, ses aptitudes, sa motivation, ses goûts, ses souhaits, ses faiblesses etc. Il s'agit de découvrir la voie la meilleure pour l'enfant, celle qui lui permettra de s'épanouir harmonieusement.

Rôle des parents

Au départ de toute procédure de passage au CO il y a l'avis émis par les parents. Celui-ci est la résultante de l'observation de l'enfant menée en commun avec les enseignants et d'informations reçues de sources diverses.

La suite de la procédure de passage a pour unique objet de confirmer ou d'infirmer cet avis. Le rôle attribué aux parents est étroitement lié à une collaboration, une "complicité" franche et suivie avec le maître primaire et l'enfant. Si la procédure en place est respectée, l'avis des parents, l'avis du maître et les notes primaires se révéleront concordants dans la très grande majorité des cas.

Rôle de l'examen d'évaluation

La nouvelle procédure mise en place dans la partie francophone du canton de Fribourg a pour but d'enlever à l'examen d'évaluation son rôle de "couperet". N'étant plus un élément cumulatif mais uniquement concordant ou non concordant par rapport à d'autres critères, il n'est plus déterminant dans le passage de l'élève au CO. Pourtant, il garde dans ce canton suisse le rôle de confirmer ou d'infirmer les trois critères connus: avis des parents, avis du maître, notes primaires. De plus, il faut remarquer qu'il n'a pas un caractère immédiatement définitif. En effet, à supposer que le résultat obtenu par un élève ne soit pas concordant avec l'avis exprimé par les parents, un placement dans une section ne sera pas effectué ipso facto; il y aura, dans un premier temps, une proposition émanant de l'école puis, si nécessaire, une discussion entre parents, maître, inspecteur et directeur.

Toutefois dans les situations où l'avis des parents serait exagérément discordant avec les trois critères d'admissibilité, la décision de l'école primerait et un entretien avec les parents ne serait pas obligatoire.

Les notes primaires

les élèves qui doivent pouvoir bénéficier des mêmes chances et des mêmes droits.

Or, les responsables de la Direction de l'Instruction publique du canton de Fribourg sont conscients que, tant au secondaire qu'au primaire, l'évaluation pose problème, car elle est influencée par la sévérité du maître, par sa gentillesse, ses habitudes.

Pour qu'il y ait égalité totale, il faudrait que toute épreuve se passe dans les mêmes conditions et débouche sur une notation rigoureusement identique pour tous les élèves. Mais comme ceci est pratiquement irréalisables, les responsables de l'Instruction publique expriment le souhait qu'il appartienne aux inspecteurs primaires de s'assurer que les façons d'évaluer des différents maîtres soient aussi équivalentes que possible.

Rôle des maîtres primaires

La nouvelle procédure de passage donne aux maîtres primaires une grande responsabilité qui se situe sur trois niveaux:

- a) Informer les parents et les enfants
- b) Analyser, avec les parents, la situation scolaire de l'enfant, dans l'optique du meilleur choix possible pour la suite de la scolarité
- c) Formuler un avis sur le choix de la section.

Il est évident que l'avis du maître sera connu des parents puisqu'il deviendra un critère d'admissibilité. L'examen d'évaluation confirmera ou infirmera l'avis du maître.

L'examen d'évaluation

La durée de l'examen d'évaluation est ramenée de environ 155 minutes (ancienne formule de l'examen d'évaluation) à 120 minutes, pause non comprise. Il comprend:

1 épreuve de français: 30 minutes + 10 (directives) = 40 minutes

1 épreuve de mathématiques: 30 min. + 10 (directives) = 40 minutes

1 épreuve de connaissances générales: 30 min. + 10 (directives) = 40 minutes

Total: 120 minutes

Les contenus et la forme des épreuves ont subi également des modifications en relation avec les contenus des matières apprises.

La Direction de l'Instruction publique avait prévu un calendrier d'introduction de la nouvelle procédure de passage au CO allant des années scolaires 1991 à 1993. Il est encore à noter que l'examen d'évaluation se déroulera dorénavant non plus dans les écoles du CO mais dans les classes primaires.

Guides de réflexion

Pour aider les parents à mieux connaître leurs enfants un "Guide de réflexion" a été élaboré qui leur est remis, ainsi qu'à leur enfants, en 5e et 6e année. Ce guide les invite à observer leur enfant, à mieux le connaître, à dialoguer avec lui et son maître. On leur demande de traiter un thème après l'autre, sans se presser. La réponse qu'il donneront n'est peut-être



Opnamexamen

pas définitive. Leur première impression sur une aptitude de l'enfant est tout à fait corrigible quelques semaines plus tard.

De son côté, l'enfant va s'observer dans la vie de tous les jours, dans son travail et ses loisirs. A un certain moment, parents et enfants devront échanger leurs

points de vue, négocier et peut-être prendre une décision.

Le maître ou la maîtresse accueille et accompagne l'enfant dans cette réflexion. Les parents sont invités à échanger avec l'enseignant(e).

Claude Pantaleoni